

**CONSEIL D'ECOLE N°1**  
**MARDI 26 NOVEMBRE 2013**

Etaient présents :

- L'équipe enseignante : Mmes Bélien, Brancourt, Brilleaud, Coquard, Hugonin, Hyves, Léobon, Miller, Millot, Mousseau, Neveu, Pelletier-Vuillermer, Solotki, Tisset-Laroche, Mr Monéger, Tati, Viniacourt.
- Les parents d'élèves :
  - FCPE : Mme Trébosc, Mme Aissi, Mme Barge, Mme Chu Sun Wah, Mme Dopagne, Mme Grau, Mme Lacharmoise, Mme Raclot, Mme Roset, , Mme Sarrand, Mr Hue, Mr Rahaoui,
  - API : Mme De Nazelle, M. Ledien.
- Le responsable de la pause méridienne en maternelle : François Palliser
- Les représentants de la Mairie : Mr Gauducheau, Mme Goloubtzoff, MM. Lemaire, Chomette, Martin, Juppin.

☿ *Présentation du Conseil d'école :*

*1. Résultats des élections de représentants de parents d'élèves du Vendredi 11 octobre*

*2013:*

225 votants sur 527 inscrits. 14 votes nuls. 168 votes pour la FCPE soit 79,62 % des

votes exprimés et 43 bulletins pour la liste de l'API, soit 20,38 % des votes.

Donc, 12 sièges pour la FCPE et 3 sièges pour l'API.

Sont élus :

Titulaires FCPE : Mme TREBOSC, Mr GOULARD, Mme ATHIAS, Mr HUE, Mme ROSAY, Mme CHU SUN WAH, Mme RACLOT, Mme GENDRAUD, Mme LACHARMOISE, Mme DOPAGNE, Mr RAHAOUI, Mme LUTIC.

Titulaires API : M. LEDIEN, Mme DE NAZELLE, Mme SCAL.

Suppléants FCPE : Mme SARRAND, Mr BULOT, Mme AISSI, Mme DUFOUR, Mme

COUTRIS, Mme RICHEL-MASTAIN, Mme GRAU, Mme BARGE, Mme BRUN, Mme

DUPONT, Mme ATODIRESEI, Mme SCHNEIDER

Suppléants API : Mme RIBIER, Mme LEDIEN, Mr GAIDAMOUR

*2. Vote du règlement intérieur de l'école :*

Dans chaque école publique, le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des devoirs de chacun des membres de la communauté éducative. Le règlement départemental de mai 2010 constitue le document de base au règlement intérieur de l'école, soumis au 1er conseil d'école. Ce document n'est pas modifiable. Un avenant est rajouté pour définir les horaires de l'école. (ci-joint)

Horaires des deux écoles (voir avenant ci-joint) :

**En élémentaire**, de 8 h 30 à 11 h 30 le matin et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30, avec une ouverture des portes 10 minutes avant. Attention, le matin, le portail ferme à 8 h 30 précises.

**En maternelle**, accueil des élèves dans les classes entre 8 h 20 et 8 h 40 ; classe le matin jusqu'à 11 h 30, et l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30. (Ouverture des portes 10 minutes avant).

Rappel : La scolarité en maternelle n'est pas obligatoire (en France, c'est l'instruction qui est obligatoire à partir de 6 ans), mais quand un élève y est inscrit, les parents doivent veiller à son assiduité, au respect des règles et horaires.

Certaines familles sont coutumières de retards du matin ou du soir, presque quotidiennement en élémentaire à l'étude. Je ne vous rappelle plus les conséquences sur les enfants, les conditions dans lesquelles les jeunes retardataires commencent leur journée d'école !

Les horaires des récréations en élémentaire sont de 10 h 15 à 10 h 30 le matin et de 15 h à 15 h 15 l'après-midi.

Comme l'an dernier, un document regroupant les règles à respecter en cour de récréation a été lu et signé, par les enfants et les parents, en début d'année scolaire, puis collé dans les cahiers de correspondance verts.

Les horaires des récréations en maternelle, de 9 h 50 à 10 h 20 le matin et de 15 h à 15 h 30

l'après-midi. Pour les Petites Sections, les horaires sont décalés de 15 h 40 à 16 h 10 en raison du lever du dortoir.

Calendrier scolaire : Pour les vacances zonées, telles que vacances d'hiver et vacances de Pâques, la zone C « part » la première, donc à partir du 15 février et à partir du 12 avril.

J'attire votre attention sur le fait que le pont de l'ascension ne se trouve pas dans les vacances scolaires et, à priori, il ne sera pas donné cette année : le jeudi de l'ascension est le 29 mai 2014 et il y aura donc classe le vendredi 30 mai.

Par ailleurs, la journée à récupérer a été placée le MERCREDI 11 JUIN 2014 par le nouveau Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, (DASEN), Mr Philippe Wuillamier.

### *3. Structure de l'école : Effectifs de l'année 2013/2014.*

Pré Elémentaire (Maternelle) :

P S (6) : Mme BELIEN Aurélie (vert) : 26 élèves

P S (5) : Mme PELLETIER- VUILLERMET Caroline /Julie SOLOTKI (orange): 25 él.

P S – MS (4) : Mme BRANCOURT Caroline (jaune) :  $9 + 17 = 26$  élèves

M S (3) : Mme NEVEU Marie-Hélène (parme) : 27 élèves

M S – G S (2) : Mme MILLOT Françoise (rouge) :  $8 + 20 = 28$  élèves

G S (1): Mr. TATI Benjamin (bleu): 28 élèves

Total Pré- élémentaire : 160 élèves

Elémentaire :

CP a : Mme MILLER Marylène : 22 élèves

CP b : Mme HYVES Sylvie : 24 élèves

C E 1 : Mme LEOBON Muriel : 29 élèves

CE 1 – CM 2 : Mme HUGONIN Claire / Julie SOLOTKI:  $15 + 6 = 21$  élèves

CE 2 : Mme COQUARD Sophie: 25 élèves

CE 2 - CM 1 : Mme BRILLEAUD Odile:  $14 + 8 = 22$  élèves

CM 1 : Mr MONEGER Antoine : 29 élèves

C M 2 : Mme TISSET – LAROCHE Anne-Marie : 28 élèves

CLIS : Mr VINIACOURT Guillaume : 10 élèves

Total Elémentaire : 210 élèves

TOTAL ECOLE PRIMAIRE : 370 Elèves

### *4. Bilan PPMS et Exercice d'alerte Incendie :*

L'entraînement au confinement s'est déroulé le même jour, Jeudi 7 novembre 2013, dans

toutes les écoles des Hauts de Seine. Le Directeur Académique des Services de l'Education

Nationale, (DASEN) a choisi de réaliser un exercice départemental simulant un avis de

tempête accompagnée d'orages violents. Le but était de faire des essais, tous en même temps,

pour voir le niveau de saturation des réseaux de communication des écoles vers les

inspections départementales, puis vers l'inspection académique.

Pour le groupe scolaire Cabourg, nous avons organisé le confinement avec deux zones, les

mêmes que l'an dernier, mais avec une seule cellule de crise, située dans le bureau de la

directrice.

Tout s'est bien passé. Le début du confinement a été donné à 10 h 30, par deux cornes de brume, activées par Monsieur Tati en maternelle et par Mme Mousseau, en élémentaire.

Exercice d'Alerte Incendie : le lundi 14 octobre, à 10 h 30, pour l'élémentaire et la maternelle. Le temps d'évacuation dans chacune des cours était correct, c'est-à-dire inférieur à 5 minutes.

☞ *Fonctionnement de l'école, en relation avec la mairie :*

*5. Réforme des rythmes scolaires et projet d'organisation du temps scolaire :*  
Sur la commune de Vanves, après les différentes consultations des enseignants, parents, animateurs et agents de la ville, un cadre a été défini :

En plus des 4 jours de classe, le mercredi sera travaillé de 8 h 30 à 11 h 30.

La semaine comportera une première journée de classe « dite longue » finissant à 16 h 30, (comme maintenant), puis une journée « courte » (fin à 15 h) suivie d'un Temps d'Activité Périscolaire (TAP) ; le jeudi une autre journée longue et enfin, le vendredi une journée courte avec activité TAP :

Récapitulatif des lundis / mardis / jeudis / vendredis : 16 h 30 (long) / 15h (court + TAP) /

16 h 30 (long) / 15 h (court+ TAP)

La ville sera divisée en deux secteurs : celui que l'on appelle « le bas de Vanves » et le « plateau ».

Tandis qu'une partie de Vanves aura cette alternance pendant la première année scolaire (long / court + TAP / long / court + TAP), l'autre partie aura l'inverse (court + TAP / long / court + TAP / long).

L'année suivante, chaque secteur de Vanves aura l'organisation inverse.

L'inspecteur d'Académie nous demande de valider cette organisation. Les enseignants de l'école Cabourg se rallient à ce cadre, ils l'acceptent.

Cependant, l'ensemble des enseignants souhaite faire connaître sa position sur différents points de cette réforme :

- L'équipe n'est pas opposée à un changement des rythmes scolaires car les professeurs notent une réelle fatigue des élèves, mais ne valident pas pour autant la réforme sous cette forme.
- Ils pensent que cette modification va accentuer les différences entre les communes ; l'Education Nationale se décharge sur les villes, qui sont contraintes de prendre en charge les coûts des activités (TAP).
- Cette réforme sensée contribuer à une politique de réussite éducative est une réforme contre l'égalité des chances.
- Le rythme, qui alterne jour long et jour court, n'est pas structurant pour le jeune enfant, qui a besoin de stabilité. On assistera aussi à une augmentation du nombre d'adultes qui l'entourent.

- L'organisation identique en maternelle et élémentaire va à l'encontre du rythme propre de l'enfant.
- Enfin, cette réforme qui s'avérait nécessaire pour optimiser l'attention et la concentration des élèves, en tenant compte des rythmes biologiques de l'enfant, s'est déplacée sur un terrain économique traitant l'impact financier au détriment du bien-être de l'enfant.

#### *6. Les locaux scolaires :*

Dortoir de la maternelle :

Les enseignants de maternelle remercient la mairie et les services techniques qui ont entendu la demande pour scinder le dortoir en deux parties et ont agi avec rapidité et efficacité.

Bruit dans les deux salles de restauration :

Monsieur Chomette, responsable du pôle bâti au sein de la mairie, évoque la non-conformité des deux salles de restauration, par rapport à la réglementation acoustique. Des travaux de correction doivent être faits mais le coût est important. L'expertise de la « dommage ouvrage » a été réalisée pour mandater un expert qui définit les responsabilités. Les causes et responsabilités des uns et des autres ont été déterminées. Un dossier d'étude a défini les matériaux qui seront utilisés pour atténuer cette gêne acoustique. Les travaux seront réalisés en deux phases : pendant les vacances de Noël pour une première partie et les weekends en janvier pour le reste. On va traiter les surfaces horizontales (faux plafonds) et verticales (les murs).

#### *7. Pause méridienne en maternelle :*

Mr François Palliser, responsable du temps de restauration des élèves de la maternelle explique son organisation avec les horaires et les animateurs :

Le premier service à table concerne les élèves de Petites et Moyennes Sections.

Les plus jeunes vont au dortoir et les moyens participent à des activités.

Les plus grands voient les animateurs arriver dans leur classe pour un moment de lecture ou d'activité. Puis vient le moment du déjeuner au second service avant d'aller jouer en récréation.

Par temps de pluie, les différentes salles de l'accueil de loisirs et de l'école sont utilisées pour diviser le grand groupe en deux ou trois parties, afin de mettre en place des activités adaptées.

Le responsable de la pause méridienne en élémentaire, M. Xavier JAUNAS étant à une autre réunion, Monsieur MARTIN explique l'organisation du temps de restauration en élémentaire : Les plus jeunes élèves déjeunent en premier, avec leurs copains. Les animateurs sont répartis entre la salle de restauration, la cour de récréation et les différents allers retours pour accompagner les groupes d'enfants qui montent déjeuner, quand les places se libèrent.

Par temps de pluie, les élèves sont répartis dans les salles du centre de loisirs et de l'école.

Quand il y a une accalmie, ils peuvent sortir, couvert d'une capuche, ou restent sous le préau.

∞ *Fonctionnement pédagogique de l'école :*

*8. Projets d'école et avenant « Activités Pédagogiques Complémentaires » (APC) :*

Les projets d'école de maternelle et d'élémentaire sont reconduits cette année, compte tenu du caractère transitoire cette année scolaire, dans l'attente de nouveaux programmes et nouveaux rythmes scolaires. Un avenant concernant les Activités Pédagogiques

Complémentaires a été rajouté. Les parents en ont eu une rapide explication dans un mot collé dans le cahier de correspondance. Elles sont un moyen pour accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire. Elles remplacent l'Aide personnalisée. Elles visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité dans le cadre du projet d'école. En maternelle, les enseignantes de Petites Sections se mettent à la disposition des classes de Moyens et Grands pour faire découvrir de nouveaux jeux de société, pour mettre en place des ateliers de graphisme. Les besoins des enfants étant en évolution, le contenu des ateliers peut évoluer.

En élémentaire, selon les niveaux de classe, la période de l'année et les enseignants, des ateliers de soutien, de méthodologie, ou des actions plus artistiques en lien avec le projet d'école, sont mis en place.

En matière de projet, l'équipe pédagogique de la maternelle a choisi de réaliser un projet de « danses traditionnelles du monde » pour les 6 classes, avec la participation d'une intervenante, Mme Bellon. Elle fait danser chaque mardi la moitié des classes de l'école, le mardi suivant, l'autre moitié. Elle vient à chaque fois avec son instrument de musique, un accordéon diatonique, pour réaliser des danses, des jeux d'écoute et de rythme. En fin d'année scolaire, une représentation sera donnée devant les parents, dans la salle Palestre. Le coût de ce projet est de 2600 euros.

*9. Organisation de l'enseignement des langues vivantes :*

L'allemand et l'anglais :

Les cours d'allemand sont toujours réalisés par Sylvie Hyves. Elle prend en charge, tous les vendredis après-midis, le groupe des 16 élèves du cycle 3 : 12 élèves de CM2, 2 élèves de CM1 et 2 élèves de CE2. Pendant ce temps, Mme MOUSSEAU, fait l'anglais dans sa classe de CP.

Chaque enseignant de l'école dispense une approche de l'anglais, plus ou moins poussée selon le niveau. La méthode retenue est celle de « Speak and play », des éditions SED, pour tous les niveaux.

Une assistante en allemand a été pressentie pour l'école. Ses jours et heures d'intervention ne sont pas encore définis. Nous attendons des nouvelles de l'Inspection.

#### *10. Les coopératives d'école :*

Pour des raisons de facilité, la directrice avait pensé dans un premier temps regrouper les deux coopératives en une seule. Après réflexion, elles continuent de fonctionner indépendamment l'une de l'autre. En effet, ces coopératives ont des fonctionnements différents, tels que la répartition des dons, mis en commun en maternelle tandis qu'ils sont gérés par classe en élémentaire.

#### *11. Opération « Calendrier Cabourg 2013/2014 » :*

L'opération est reconduite cette année, en maternelle comme en élémentaire. Les prises de vues ont été réalisées ces derniers jours. Grâce à l'aide de plusieurs mamans, Mmes Dufour, Sarrand, Coutris, Aissi, Trébosc, qui se sont rendues disponibles pour chercher et ramener les élèves dans les classes, chaque séance s'est bien déroulée, assez rapidement.

Nous remercions aussi les photographes, Mr Goulard et Mme Kuzkowska, ainsi que les graphistes Mme Daubrée, Monsieur Héron qui vont finaliser les pages et se charger de l'impression, à un coût intéressant.

Quantité commandée : 140 calendriers en maternelle et 165 en élémentaire.

#### *12. Photos individuelles et photos de classe :*

Un nouveau photographe a été choisi cette année : le studio LORELLE.

Les photos individuelles et photos de classe, prises le même jour, sont vendues dans la même pochette pour 15 €

#### *13. Points organisationnels :*

- Cahiers de correspondance :

Ils ne sont pas régulièrement signés, en élémentaire comme en maternelle.

En pré élémentaire, un document explicatif va être photocopié et collé dans les cahiers de correspondance. Il va reprendre tout le trajet du cahier vert.

En élémentaire, le cahier de correspondance doit être regardé tous les soirs par les parents, et être systématiquement remis dans le cartable.

- Vêtements oubliés :

En élémentaire : Il est redit aux élèves, à la fin de chaque récréation, comme après le temps de cantine, à 16 h 30 ou 18 h, de ne pas oublier son vêtement ou ses affaires. Les enfants ne sont pas autorisés à revenir dans l'école après le temps scolaire (16 h 30 ou 18 heures). Les vêtements oubliés sont stockés dans un gros sac, dans le hall de l'élémentaire, près de la loge. Il est alors possible à l'enfant, au sein de la journée, ou le midi, de venir chercher ce qui a été perdu.

En élémentaire, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement. Malgré tout, ils peuvent venir aider leur enfant dans le tri du gros sac de vêtements, sans accéder aux couloirs de l'école.

En maternelle, un bac de vêtements oubliés est placé dans le hall de l'accueil de loisirs maternel ; il est commun à l'école et au centre. Les parents qui viennent chercher leur enfant à la garderie, entre 17 et 19 h, ne sont pas non plus autorisés à chercher dans les couloirs. Ils pourront récupérer les affaires le lendemain, en déposant leur enfant.

Il ne faut pas oublier de marquer chaque vêtement au nom de l'enfant.

Sacs de tétine en maternelle : Il a été demandé, dès la rentrée scolaire, de disposer de deux tétines ou doudous : un pour la maison, un pour l'école, qui reste jusqu'aux prochaines vacances.

- La pluie à l'école : En maternelle comme élémentaire, en cas de pluie, les élèves restent calmement dans leur classe. Quand une accalmie se montre, on sort les enfants en récréation. Si le mauvais temps persiste, si les enfants sont agités, on peut faire un temps plus dynamique dans la salle Palestre, si elle est libre. On peut aussi leur demander de mettre leur capuche et d'aller jouer en récréation, ou s'abriter sous le préau, classe par classe.

- Utilisation de la télévision : elle n'est donc pas le moyen de garde en cas de pluie. Par contre, elle est utilisée pour des raisons pédagogiques : l'école est abonnée à un site de TV qui donne accès à des documentaires, des documents d'époque, appréciés et utilisés par les enseignants de maternelle et d'élémentaire.

### *13. Fêtes de l'école :*

Pré élémentaire :

- 6 décembre 2013 : bal avec les parents en maternelle, à la salle Palestre.

- En mai ou juin 2014, une représentation des danses traditionnelles, pour les parents.

- Au second semestre, une animation avec les parents et les enfants, qui n'a pas encore pris une forme définitive. Les parents en seront informés.



En élémentaire :

Kermesse de fin d'année le vendredi 27 juin 2014.

Le second conseil d'école aura lieu le Vendredi 31 janvier 2014, à 18 h 15 ; le troisième le mardi 17 juin 2014.